



Rapport d'activités



Le fonctionnement institutionnel de Grand Cognac



Les compétences de Grand Cognac



Le budget de Grand Cognac



Les principales réalisations par politiques publiques

- 12** Habitat, politique de la ville et gens du voyage
- 14** Culture et patrimoine
- 16** Développement économique
- 18** Eau, assainissement et GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- 20** Enfance, jeunesse
- 22** Tourisme, valorisation du fleuve Charente et des rivières
- 24** Développement durable, déchets, mobilités
- 28** Sport
- 30** Pôles techniques - Ingénierie
- 32** Aménagement du territoire
- 34** Administration générale, affaires juridiques et ressources humaines
- 35** Services aux publics
- 36** Enseignement supérieur
- 37** Santé

sommaire

édito



Madame, Monsieur,

Depuis la création de Grand Cognac en 2017, les élus ont souhaité avoir une agglomération au service des communes et de leurs administrés.

Ce rapport d'activités 2022 vous donne à voir l'ensemble des politiques publiques portées par Grand Cognac, qui sont autant de services au quotidien pour les habitants du territoire : mobilités, accès au sport et à la culture, eau potable, assainissement, etc.

Nous avons en particulier souhaité que Grand Cognac accompagne les municipalités, notamment via la Dotation de solidarité communautaire versée à chaque commune du territoire, permettant ainsi de soutenir les projets du quotidien de chaque Mairie.

Par ailleurs, Grand Cognac se positionne comme un acteur de l'attractivité et du rayonnement de notre territoire

Je vous souhaite une bonne lecture du rapport d'activités 2022 de Grand Cognac !

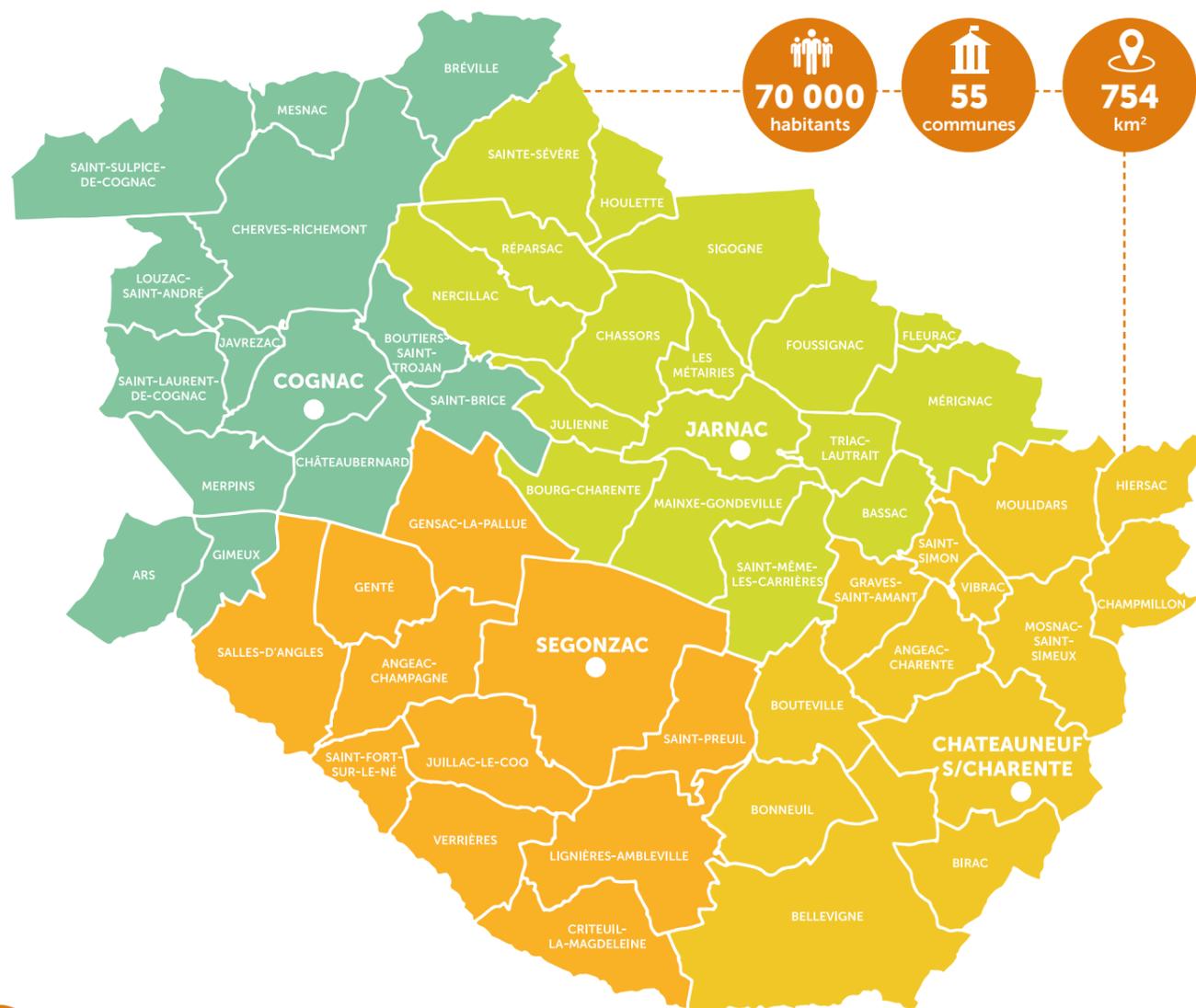
Jérôme Sourisseau
Président de Grand Cognac

Le fonctionnement institutionnel de Grand Cognac



LE TERRITOIRE DE GRAND COGNAC

Grand Cognac est une communauté d'agglomération issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des communautés de communes de la région de Châteauneuf, de Grande Champagne, de Grand Cognac et de Jarnac, et de 7 syndicats. Elle est composée en 2022 de 55 communes, sur un territoire allant de Brévillè à Bellevigne et d'Ars à Hiersac. Son territoire compte 70 000 habitants et s'étend sur 754 km².



LES ORGANES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Grand Cognac est administré par le **conseil communautaire**, qui est l'organe délibérant de la collectivité. Il prend les décisions dans les limites fixées par la loi, par les statuts et l'intérêt communautaire. Celui-ci se compose de 89 conseillers titulaires et de 49 suppléants, issus de l'ensemble des communes.

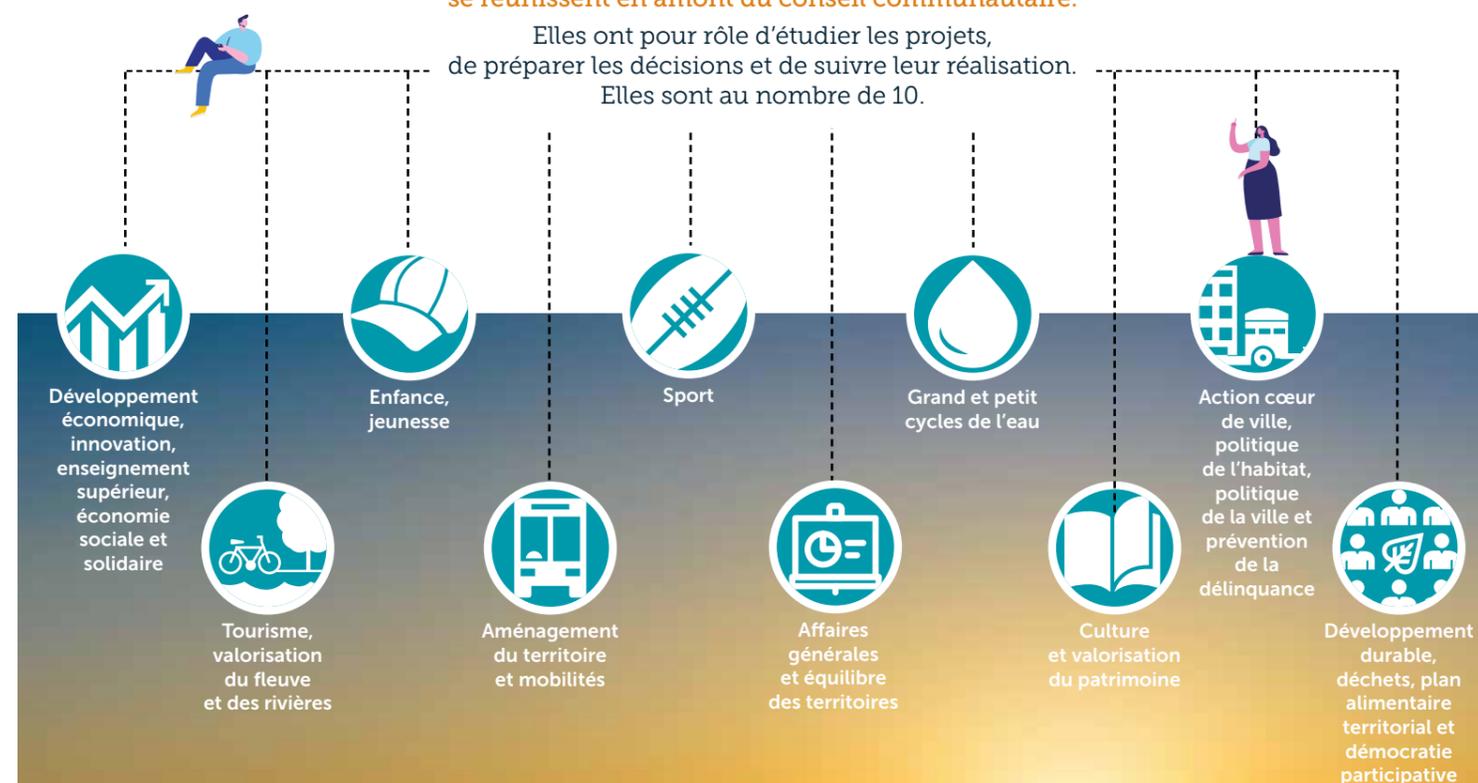
Le **bureau** est un organe essentiellement consultatif qui conduit le projet de territoire et assure la transversalité entre les politiques et les actions. Il oriente le travail des commissions. Il se compose du président, des vice-présidents, des conseillers délégués et de l'ensemble des maires, afin d'assurer une représentation de chaque commune.

Le **Conseil de développement** donne un avis consultatif sur le projet de territoire, les documents de prospective et de planification, la conception et l'évaluation des politiques locales de développement durable. Il est composé des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

De plus, **Grand Cognac est membre d'un certain nombre d'organismes qui œuvrent sur le territoire** et les élus communautaires siègent dans leurs instances de gouvernance : syndicats, groupements d'intérêt public, établissements publics et associations.

Plusieurs commissions thématiques se réunissent en amont du conseil communautaire.

Elles ont pour rôle d'étudier les projets, de préparer les décisions et de suivre leur réalisation. Elles sont au nombre de 10.



Les compétences de grand Cognac

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Zones d'activités, soutien à l'emploi, insertion, attractivité



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Contribution au développement de l'enseignement supérieur sur le territoire, restructuration du Campus des Spiritueux

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Instruction des demandes d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Système d'Information Géographique, Règlement Local de Publicité Intercommunal



HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE

Programme local de l'habitation, actions et aides financières dans le domaine du logement et de la politique de la ville, création d'une aire de grands passages



ENFANCE ET JEUNESSE

Création, entretien et gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants (accueils collectifs pour la petite enfance, multi-accueils, relais d'assistant(e)s maternel(le)s, lieux d'accueil enfants parents), structures d'accueil de loisirs



La communauté d'agglomération de Grand Cognac exerce des compétences en lieu et place des anciennes communautés de communes depuis janvier 2017.

Elle intervient dans différents domaines définis par la loi et par les choix des élus locaux. Ces compétences s'exercent sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

CULTURE

Création, entretien et gestion d'équipements culturels, soutien aux associations et manifestations culturelles d'intérêt communautaire et à la pratique culturelle des jeunes, coordination d'un réseau de lecture publique



SPORT

Création, entretien et gestion d'équipements sportifs, soutien aux associations et manifestations sportives d'intérêt communautaire et à la pratique sportive des jeunes

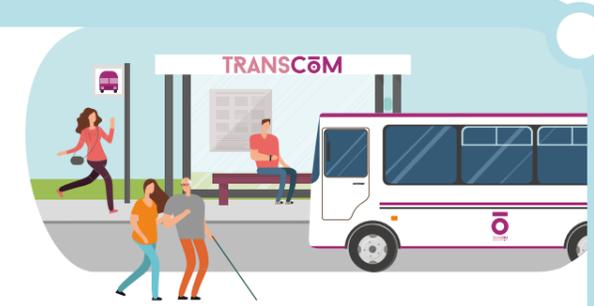
EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau potable, assainissement collectif, assainissement non-collectif, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



MOBILITÉS

Réseau de bus urbain Transcom, service Trans'porte, transports scolaires, cheminement doux



TOURISME ET VALORISATION DU FLEUVE

Développement des filières touristiques prioritaires et des infrastructures touristiques structurantes. Création, entretien et gestion d'équipements touristiques, sentiers de randonnée, aménagement de la Flow vélo, valorisation du chantier de fouilles d'Angeac-Charente



SANTÉ

Lutte contre la désertification médicale, maisons de santé pluridisciplinaires



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE, DÉCHETS

Plan climat-air-énergie territorial, conseil de développement, Plan Alimentaire Territorial, collecte et traitement des déchets, actions de prévention



VOIRIE

Entretien des voiries d'intérêt communautaire, soutien aux communes pour l'entretien des voiries communales

SERVICES AU PUBLIC

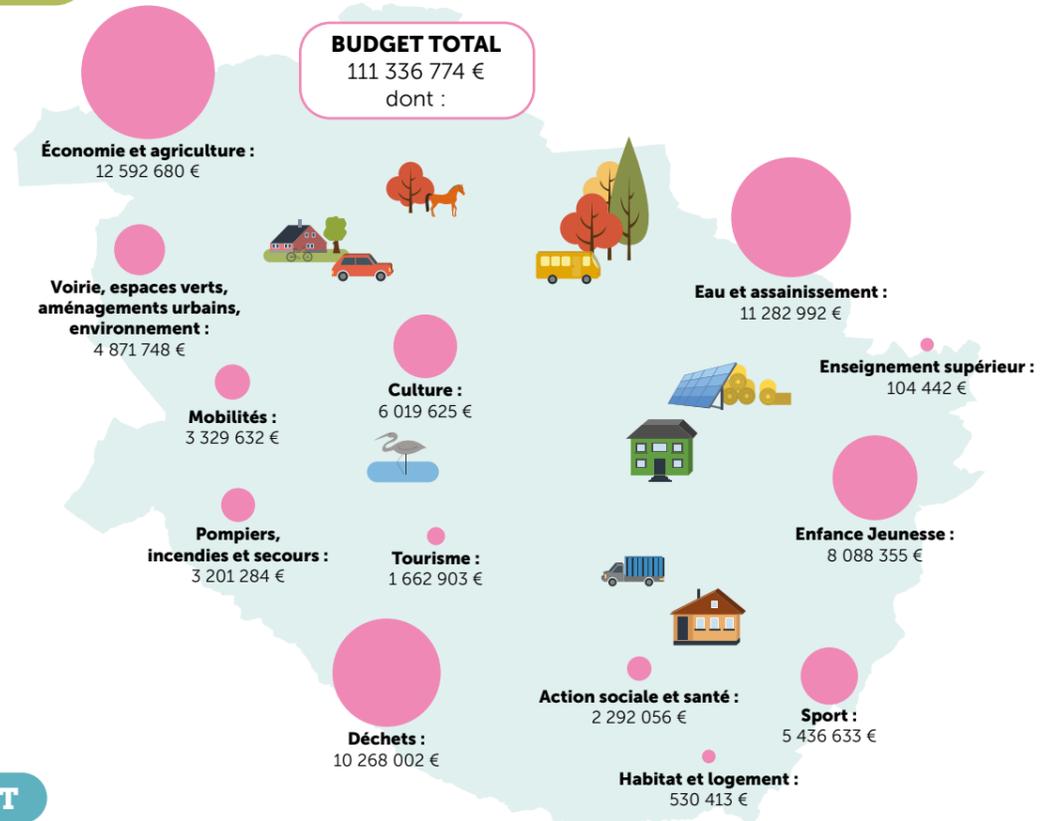
Création, entretien et gestion des Espaces « France Services », conseillères numériques

Le budget de Grand Cognac

Le compte administratif 2022 est le bilan financier de l'année, voté par le conseil communautaire.



Dépenses réelles par politique publique

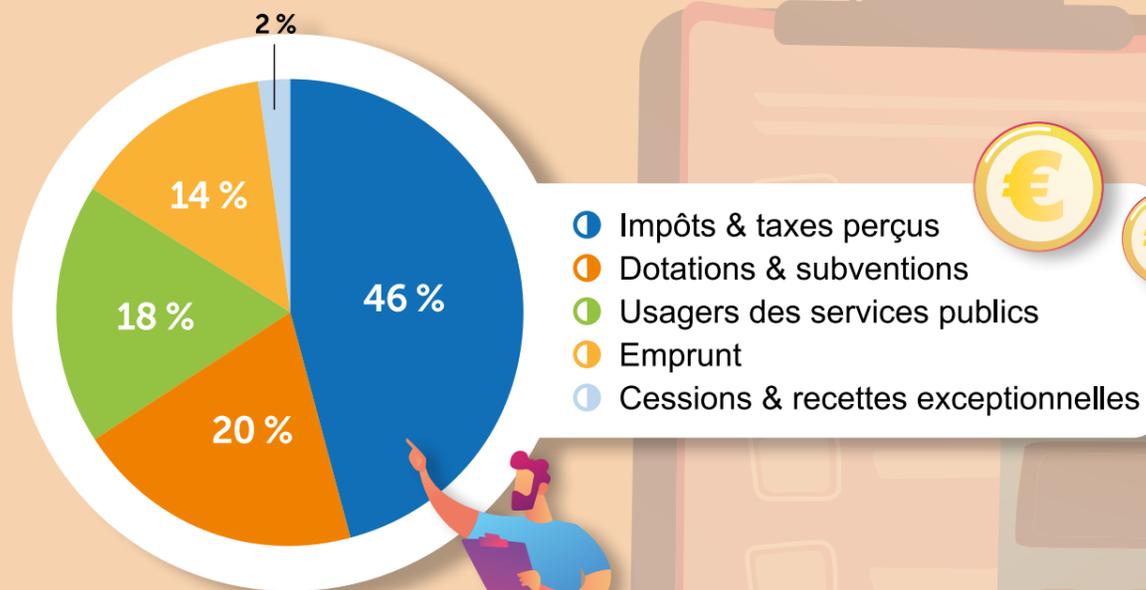


INVESTISSEMENT

Les principaux investissements réalisés en 2022.

PROJETS	Coût prévisionnel total	Total déjà réalisé	Dont réalisé en 2022
PLUi	800 000 €	417 675 €	187 133 €
RN 141 - Déviation Villesèche-La Vigerie	2 477 422 €	2 437 543 €	221 916 €
Entretien du patrimoine communautaire	3 500 000 €	2 310 572 €	667 217 €
Aménagements intérieurs de bâtiments	750 000 €	473 159 €	172 127 €
Informatique	4 125 010 €	963 688 €	425 944 €
Voiries communautaires	2 150 000 €	1 376 449 €	143 434 €
Matériel technique	365 000 €	242 544 €	99 951 €
Véhicules	500 000 €	270 276 €	71 050 €
Flow vélo	5 000 000 €	3 583 295 €	260 677 €
Château de Bouteville	4 500 000 €	873 676 €	1 314 947 €
Soutien amélioration habitat privé	423 404 €	180 857 €	156 762 €
Mobilier / équipement	1 500 000 €	722 088 €	498 988 €
Rénovation piscine de Jarnac	2 165 000 €	1 245 670 €	865 322 €
Bateau à passagers	862 012 €	453 552 €	242 624 €
Parc des sports et projets associés - Cognac	8 123 000 €	163 727 €	200 974 €
Voie des Quillettes	1 200 000 €	46 110 €	816 409 €
Compensation foncière-préfinancement SAFER	750 000 €	152 874 €	155 170 €
Pôle culturel	7 000 000 €	7 000 000 €	652 616 €
Extension hôtel d'agglomération	5 600 000 €	5 600 000 €	254 820 €
Maison de santé pluridisciplinaire à Ars	1 380 000 €	1 256 220 €	201 461 €
Cheminements doux	600 000 €	223 600 €	34 750 €
Captages-stations de traitement	9 200 000 €	213 765 €	156 143 €
Réseaux eau potable	22 000 000 €	7 692 694 €	1 636 600 €
Réseaux d'assainissement (régie)	18 000 000 €	4 518 790 €	614 708 €
Réseaux d'assainissement (délégation de service public)	7 150 000 €	2 767 513 €	614 982 €

Les ressources de l'agglomération





Les principales réalisations

par politiques publiques



Habitat, politique de la ville et gens du voyage

HABITAT

Dans le cadre de son PLH, Grand Cognac soutient l'amélioration de l'habitat privé en apportant des subventions complémentaires à celles de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour les propriétaires occupants sous condition de ressources et pour les propriétaires bailleurs qui réhabilitent des logements conventionnés. À ce titre, 57 propriétaires occupants, modestes et très modestes ont bénéficié de subventions en 2022 pour améliorer leur logement, notamment par des travaux d'économies d'énergie (32 dossiers) ou d'adaptation pour le maintien à domicile / handicap (24 dossier). Un dossier a également permis une sortie d'insalubrité d'un logement.

Au total, Grand Cognac a attribué à des propriétaires occupants modestes ou très modestes près de 86 000 € de subventions visant l'amélioration de leur logement. Dans ce cadre, 2 propriétaires bailleurs ont également été soutenus pour produire du logement conventionné, pour un montant total de subventions de près de 11 800 €.

Lors de son dernier Conseil communautaire de 2022, Grand Cognac a voté la mise en place d'un Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux » et d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain (OPAH-RU) portant sur les 4 centralités du territoire ; ces opérations programmées sont engagées pour 5 ans et prévoient le soutien à l'amélioration du parc privé sur le territoire par le biais de subventions et d'accompagnement des porteurs de projets.

Au-delà de l'habitat privé, Grand Cognac est également investi dans le soutien aux bailleurs publics pour la production de logements sociaux sur le territoire avec 113 000 € de subventions votées sur 2 projets de construction pour un total de 47 logements sur 2 communes (Cognac et Chassors). Grand Cognac apporte également des garanties d'emprunts aux bailleurs sociaux, pour leurs projets de création de logements mais également de rénovation de leur parc.

Grand Cognac soutient aussi l'action de ses partenaires qui interviennent dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement sur le territoire, au travers de subventions :

- à Charente Habitat Jeunes à hauteur de 40 000 € pour le fonctionnement de la Résidence Habitat Jeunes et le dispositif Loc'apart et de 3 000 € pour l'investissement dans le déploiement d'une offre de logements mobiles appelés « Tiny house »,
- à l'ADIL qui tient des permanences d'information sur le logement (juridique, dispositifs d'aides, etc.) sur les 4 centralités (près de 14 000 €),
- à l'ASERC (20 000 €) pour de l'hébergement d'insertion et des victimes de violences conjugales,
- au GIP Charente Solidarités pour le Fonds de Solidarité Logement (33 000 €) et les contrôles de décence (10 000 €).

ACTION CŒUR DE VILLE PETITES VILLES DE DEMAIN

La cheffe de projet recrutée sur Petites Villes de Demain a pris ses fonctions en janvier. Trois Cotech se sont déroulés, dont un portant sur Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville. Un Comité de pilotage Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD) s'est également réuni afin de présenter les programmes d'actions des 3 PVD, de faire un point le programme ACV et de valider les modifications apportées aux actions inscrites dans ce cadre.

POLITIQUE DE LA VILLE

L'appel à projets 2022 du contrat de ville a permis de soutenir 15 projets, pour un montant total de subventions de 16 600 € s'inscrivant dans les 3 piliers de la politique de la ville :

- cohésion sociale
- cadre de vie et renouvellement urbain
- développement de l'activité économique et de l'emploi.

Grand Cognac soutient également dans le cadre de la politique de la ville le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) porté par l'ASERC à hauteur de 13 685 €.

GENS DU VOYAGE

Afin d'accueillir les grands passages en 2022 et de se mettre en conformité avec le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage en Charente, la prairie de la Faïencerie à Cognac a été retenue comme aire de grand passage provisoire, dans l'attente d'une réalisation pérenne ; à ce titre, elle a été équipée d'un modulaire de toilettes et de coffrets électriques. L'AGP a été gérée par le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage (SMAGVC) et 3 groupes ont été accueillis.

Sur 2022, l'aire de passage de Châteauneuf, d'une superficie de 1 hectare, a permis d'accueillir les groupes d'une cinquantaine de caravanes. 2 groupes « grands passages » ont été accueillis sur l'aire de passage. Cette aire de passage a également permis d'accueillir des groupes constitués non déclarés et d'éviter des stationnements illicites sur le territoire de Grand Cognac.

Enfin, sur la commune de Segonzac, un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée a été conclu avec la SPL Gama en fin d'année pour la réalisation de 2 terrains familiaux à Segonzac, pour un montant total d'opération de 259 880.€.



GRAND **COGNAC** RÉNOV'



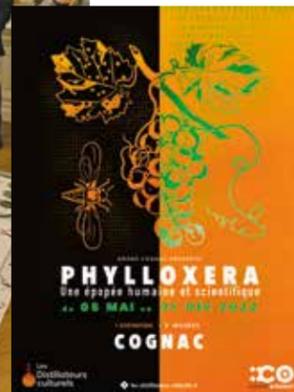
Culture et patrimoine



DISTILLATEURS CULTURELS

En 2022, 17 298 visiteurs ont franchi les portes des musées, marquant ainsi le retour des visiteurs dans les musées, même si les touristes étrangers ne sont pas encore tous revenus, ils représentent toutefois 15 % de la fréquentation.

L'année a été marquée par l'exposition « Phylloxera, une épopée humaine et scientifique », déployée sur les 2 sites (Musée d'art et d'histoire et musée des savoir-faire du cognac). Elle proposait de revenir sur l'histoire du vignoble à la fin du XIX^e siècle jusqu'au début de la Grande Guerre à travers le passage dévastateur d'un redoutable insecte nommée « phylloxéra ». Un colloque scientifique s'est tenu en novembre réunissant de nombreux scientifiques sur le sujet du phylloxera.



À l'occasion de la souscription publique en faveur de la restauration de la porte Saint Jacques, un mapping vidéo est venu sublimer l'architecture de la porte Saint Jacques fin aout. Plus de 5 000 spectateurs ont profité de ces illuminations.

POLITIQUE CULTURELLE

Grand Cognac a renouvelé son soutien aux associations culturelles en octroyant une somme totale de 195 000 € répartie sur 25 associations.

Par ailleurs, l'agglomération a souhaité soutenir la diffusion du spectacle vivant en milieu rural en proposant aux communes de moins de 1 500 habitants de bénéficier d'une aide pour accueillir un spectacle d'Eurochestreries, d'un concert de Cognac Blues Passions ou des 3 coups de Jarnac. Une somme de 6 450 € a été consacrée à ce dispositif et 8 communes en ont bénéficié.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

Doté de 16 salles de cours, le conservatoire de musique et d'art dramatique est fréquenté par environ 500 élèves chaque année.

Une vingtaine d'enseignants y dispensent des cours de musique, de chant et de théâtre avec la volonté commune de favoriser la diversité des approches artistiques et musicales pour tous les publics : du jardin vocal dès l'âge de 4 ans aux pratiques collectives pour adultes.



LES MÉDIATHÈQUES ET LE RÉSEAU LIBELLUS

Grand Cognac dispose d'un maillage sur le territoire facilitant l'accès à la lecture et à la culture pour tous les publics et sur différents types de supports (livres papiers, revues, supports numériques, CDs, DVDs...). Lieux de partage et de convivialité, les médiathèques accueillent et organisent aussi tout au long de l'année des animations et des rencontres accessibles à tous. La consultation des ouvrages sur place est libre et gratuite.

Le réseau Libellus, en accès libre et gratuit, rassemble les 4 médiathèques intercommunales de Grand Cognac et 7 médiathèques municipales sur le territoire.

En accès libre et gratuit, il offre de nombreux services, notamment l'accès à un portail internet unique, reseau-libellus.fr pour consulter le catalogue commun des 11 médiathèques membres.





Développement économique

Lancement des travaux d'aménagement de l'extension de la ZAE de Genté

Grand Cognac se distingue par un dynamisme économique important qui se manifeste par des sollicitations régulières de la part d'entreprises artisanales ou industrielles souhaitant s'implanter sur le territoire ou développer leur activité.

À Genté, l'extension de la zone d'activités du Fief de la Couture sur 8,2 ha, engagé en 2018, a pour objectif de répondre à ces demandes.

Le premier trimestre de l'année 2022 correspond à la période de réalisation des fouilles archéologiques préventives une surface de 4 ha. Ce chantier a permis de mettre au jour plus de 1 300 structures, toutes creusées dans le sol : fossés, fosses, empreintes de poteaux, bâtiments partiellement enterrés.

La fin de l'année 2022 quant à elle a été marquée par le lancement des travaux d'aménagement qui se dérouleront ensuite jusqu'à l'automne 2023.

Grand Cognac accompagne les entreprises vers la transition

Grand Cognac a souhaité accompagner les entreprises du territoire pour optimiser la gestion de leurs déchets et, plus largement, assoir leur engagement en faveur du développement durable. En 2022, un programme opérationnel d'accompagnement est proposé autour de deux parcours : « Déchets / Matières » et « Énergie ».

Parcours « Déchets / Matières » : sans reste à charge pour les entreprises, ces dernières ont pu bénéficier d'un diagnostic déchets individuel réalisé par un expert de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente, d'un accompagnement dans la rédaction d'un plan d'actions concret pour réduire leurs déchets et leurs coûts, optimiser la gestion des flux de matières, ou encore améliorer leur empreinte environnementale. À travers l'organisation de 3 ateliers et temps d'échange collectifs pour mieux appréhender la transition écologique des activités, se sont donc 8 entreprises qui ont été accompagnées

dans le cadre du parcours « Déchets / Matières » 2022. Une visite du centre d'enfouissement a également été planifiée dans ce cadre.

Parcours « Énergie » : le Cycle des Petits déjeuners de l'énergie s'est décliné en 6 petits déjeuners de l'économie (répartis sur 1 an) spécialement dédiés à la gestion et à la performance énergétique. Animés par des experts de l'énergie, à destination de toutes les entreprises du territoire de Grand Cognac et afin d'enclencher un cycle d'information et de montée en compétences de ces dernières, les thématiques approfondies ont concerné : le Décret tertiaire ; les Stratégie d'achats ; le Pilotage de l'énergie ; la Décarbonation de l'industrie ; les Énergies Renouvelables et le photovoltaïque et enfin les enjeux du Bilan Carbone. 76 entreprises (uniques) et 30 partenaires/structures (uniques) ont assisté aux petits de déjeuners de l'énergie.



Soutien aux TPE et porteurs de projet

ADEL Croissance bilan 2022 : après deux années chahutées par l'impact économique de la crise sanitaire, les TPE du territoire ont repris le chemin de la croissance et du développement et Grand Cognac a pu à travers son dispositif ADEL Croissance accompagner certaines d'entre elles en soutenant leur projet d'investissement. Aussi, en 2022 18 entreprises ont pu être soutenues pour un montant total de 99 585 € soit une moyenne de 5 532 € attribués par entreprise bénéficiaire.

Accompagnement des porteurs de projet(s) et des entreprises : en complément des échanges quotidiens avec les entreprises qui s'adressent au service développement économique, 76 entreprises ont été démarchées et rencontrées au cours de l'année 2022. Au cours de chacun des entretiens sont traités un ensemble de sujets concernant les activités de l'entreprise, les projets de développement, le(s) recrutement(s), les investissements productifs ou encore l'innovation et ce dans l'objectif de détecter et d'accompagner au mieux chaque situation ou projet. En complément, 35 projets de création/reprise d'entreprise(s) ont été intégrés dans un parcours d'accompagnement, 5 d'entre eux, comportant un volet innovation, ont bénéficié d'un accompagnement en association avec la technopole EUREKATECH. Le Pôle Développement économique de Grand Cognac s'appuie également sur la compétence des partenaires locaux tels que les Chambres Consulaires notamment.

Aides aux entreprises | TPE

GRAND COGNAC
soutient votre projet !

APPEL À CANDIDATURES
A.D.E.L. Croissance
Aide au développement économique local

1^{er} mai | 30 juin 2022

Grand Cognac soutient les petites entreprises (TPE) qui souhaitent investir en favorisant leur développement au service de l'emploi, du développement durable et de la modernisation du matériel productif.

QUI PEUT CANDIDATER ?
Toute entreprise artisanale, commerciale, de commerce de détail ou de service de moins de 10 salariés, et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 000 000 € HT, en phase de développement ou de transmission reprise.

QUELS SONT LES PROJETS ÉLIGIBLES ?

- Investissement de modernisation, de sécurisation des entreprises, de croissance et d'innovation
- Équipement permettant de réduire la consommation énergétique et/ou la production ou les déchets des entreprises et/ou de la production d'énergie renouvelable
- Acquisition de matériel productif
- Travaux de rénovation et d'aménagement de commerces existants dans le cadre d'un projet d'accroissement et de confort

CRITÈRES DE BONIFICATION

- Les projets participant aux effets suivants sont prioritaires et pourront bénéficier d'un boni de 10% :
 - La création de l'activité dans un quartier prioritaire de la ville
 - Le projet alternatif d'un engagement spécifique en matière de plus-value environnementale
 - Le projet alternatif d'un engagement spécifique en matière de plus-value sociale (étouffement de la délinquance, conditions de travail, ...)

CALCUL DE L'AIDE

- Soutien maximal jusqu'à 25% des dépenses éligibles hors taxes
- Montant des dépenses éligibles : 1 000 € à 30 000 € HT

POUR CANDIDATER

- Disposer à l'heure de la Pôle Développement Économique de Grand Cognac
- Depuis des élections complètes, entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2022

CONTACT, RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DE DOSSIER DE DEMANDE
Pôle Développement économique de Grand Cognac
05 49 83 47 99





Eau, assainissement et GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)



Focus sur les chiffres de l'année 2022

EAU POTABLE

36 536

abonnés

1 444

km de réseau d'eau
présentant un rendement de 75,80 %

Environ **6 millions**
de m³ produits

et près de **4,2 millions**
de m³ facturés

Près de **3,6 millions**
d'euros HT de recettes pour Grand Cognac

1,85 millions
d'euros HT réalisés en travaux et études

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

24 790

abonnés

Environ **2,4 millions**
de m³ facturés

Plus de **3,8 millions**
d'euros HT de recettes pour Grand Cognac

1,275 millions
d'euros HT réalisés en travaux et études

DÉMARRAGE DES TRAVAUX D'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ENTRE TRIAC ET JARNAC ET RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DE JARNAC

Interconnexion Jarnac Triac

L'opération d'un montant de 1,3 M€ HT consiste en la pose de 4 km de réseau en fonte de diamètre 250 mm entre le réservoir de Jarnac et la station de traitement d'eau potable de Triac.

Travaux annexes réalisés en parallèle de l'opération d'interconnexion

L'agglomération renouvelle le réseau d'assainissement avenue du Général Leclerc sur 2,2 km et reprend 76 branchements d'assainissement.

Le départ de la future interconnexion Jarnac – Segonzac est posée, en attente (900 m de réseau en fonte de diamètre 200 mm entre le réservoir de Jarnac et la rue des Epiciers en bas de l'avenue du général Leclerc).

Grand Cognac profite de cette opération globale pour restructurer le réseau haut de Jarnac pour améliorer les conditions futures de pression (pose de vannes sur le réseau existant et raccordement au réservoir de Jarnac). L'ensemble de ces travaux annexes s'élève à 1,1 M€ HT.

FIN DE LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PLACE FIRINO MARTELL À COGNAC

L'agglomération a repris l'ensemble des réseaux d'eau et d'assainissement (renouvellement eau potable 360 mètres et 165 mètres de branchement, renouvellement assainissement 255 mètres et 155 mètres de branchement) de la place Firino Martell et ses amorces. L'opération s'élève à 365 000 euros.

Ces travaux constituent une première phase en lien avec l'aménagement urbain de la place et avenue Firino Martell porté par la ville de Cognac.



GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue Firino Martell, une étude de bassin versant a été rendue nécessaire pour la préparation du projet. Le montant de cette prestation s'élève à 14 436 € TTC.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Dans le cadre de la réalisation du PLUi, un inventaire des zones humides est demandé. Grand Cognac a mené une démarche de concertation avec les trois syndicats de bassin présents sur de l'agglomération (syndicat de bassin de la vallée du Né, SYMBA et SYBRA) pour qu'ils puissent réaliser sur leur territoire respectif cette mission. Début des inventaires en 2022.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Au cours de l'année 2022, le SPANC aura réalisé 2 179 diagnostics répartis de la façon suivante :

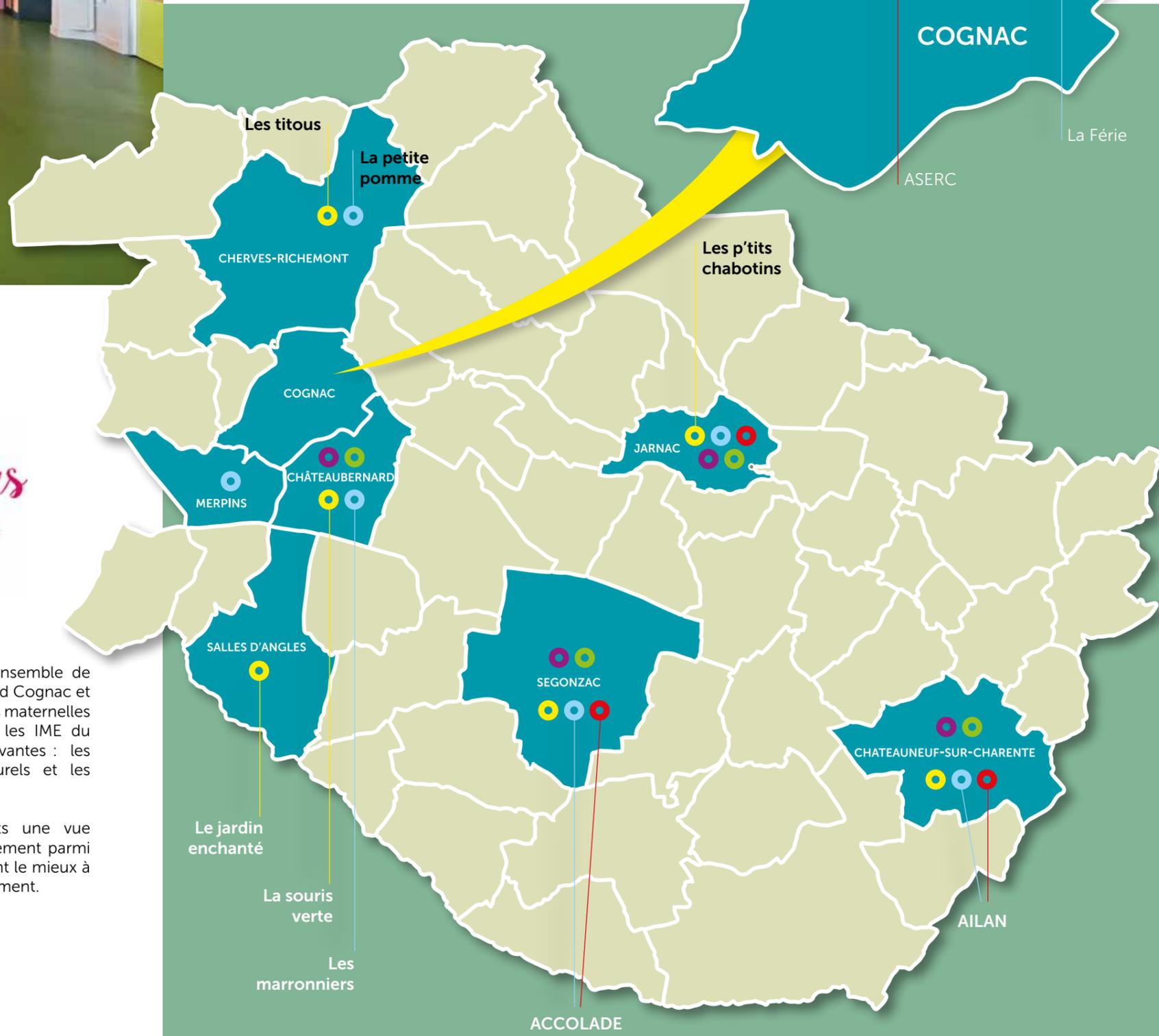
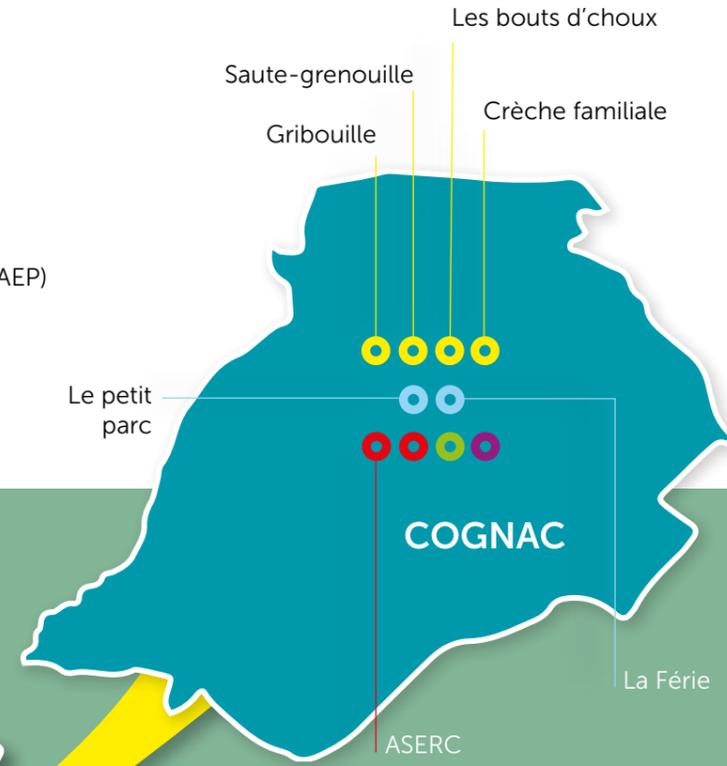
- 479 diagnostics pour des installations neuves,
- 174 diagnostics dans le cadre de ventes,
- 1 526 diagnostics de bon fonctionnement.

Le taux d'installations conformes est pour l'année 2022 de 91 %.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 10 097.



- Crèche
- Centre de loisirs
- Accueil de jeunes
- Lieu Accueil Enfants-Parents itinérant (LAEP)
- Relais Petite Enfance (RPE)



Enfance, jeunesse

Dans le cadre de la compétence enfance jeunesse, Grand Cognac coordonne le fonctionnement de 29 équipements répartis sur l'ensemble du territoire.

Une feuille de route enfance jeunesse porte une ambition de développement des services aux familles pour accueillir les enfants dans différentes structures et soutenir les acteurs de l'accompagnement à la parentalité.

Un projet éducatif est déployé dans toutes les structures pour :

- développer le vivre ensemble et la citoyenneté,
- favoriser le bien être pour se construire individuellement,
- éveiller à la conscience de la nature,
- découvrir et rencontrer,
- accompagner la parentalité.

À cet égard, l'année 2022 a été marquée par une augmentation de capacité d'accueil sur les centres de loisirs de Jarnac et Châteaubernard et sur la crèche de Segonzac.



LES PARCOURS ÉDUCATIFS

Les Parcours éducatifs rassemblent l'ensemble de l'offre proposée par les services de Grand Cognac et les partenaires associatifs pour les écoles maternelles et primaires, les centres de loisirs et les IME du territoire, autour des 3 thématiques suivantes : les parcours culturels, les parcours naturels et les parcours sportifs.

L'objectif est d'offrir aux enseignants une vue d'ensemble de l'offre et de choisir librement parmi les propositions celles qui correspondent le mieux à leurs envies et à leurs projets d'établissement.



Tourisme, valorisation du fleuve Charente et des rivières

CÉRÉMONIE DE REMISE DES ÉTOILES MICHELIN

C'est avec beaucoup de fierté que Grand Cognac et ses partenaires* ont accueilli la première cérémonie de révélation des étoiles Michelin en région, organisée du 21 au 23 mars 2022 au théâtre de l'Avant-Scène et à l'hôtel Chais Monnet, à Cognac.

L'événement au retentissement mondial a permis de promouvoir un terroir, une destination touristique, un spiritueux et une gastronomie unique en proposant un programme d'expériences inédites à ses 500 prestigieux invités ; VIP, journalistes et chefs étoilés.

Ainsi, ce sont près de 1 200 retombées médias qui ont été recensées dans une dizaine de pays pour un équivalent publicitaire estimé à près de 866 000 €.

Dans le même temps, l'agglomération a souhaité saisir cette opportunité pour inviter la population locale à redécouvrir les restaurants et produits locaux à travers la conception d'un programme de 18 animations gratuites accessibles à tous, intitulé le programme Off des étoiles.

Les centres de loisirs et espaces jeunes du territoire ont également pu profiter de l'occasion pour s'initier à l'art de la gastronomie.

* Départements de la Charente et de la Charente Maritime, Charentes Tourisme, Office de Tourisme de Destination Cognac, BNIC, Région Nouvelle Aquitaine, Ville de Cognac.

Avec la participation de Expérience sur mesure / Château royal de Cognac / Cognac Ville d'art et d'histoire / Chocolaterie Letuffe / Cultures cafés / Association La Tour des Arts / Baume de Bouteville / Maison Gillardeau / Tonnellerie Seguin Moreau / Domaine de Garancille / Restaurant La Ribaudière / Syndicat des Producteurs et de Promotion des Vins de Pays Charentais / Les croisières charentaises / Outdoo Factory / CRC Charente Maritime / Caviar Sturia / Sturgeon / Maison de Puysegur.



ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

L'accompagnement des porteurs de projets touristiques du territoire demeure une des actions les plus structurantes portées par le Pôle Tourisme.

Ce dernier a effectué 15 accompagnements qualifiés durant l'année écoulée : 4 projets publics et 11 projets privés, dont 7 endogènes. Un accompagnement qualifié comprend à minima une rencontre physique avec le porteur de projet et les services concernés (OT, Pôle Économie, CCI, etc...), la rédaction d'un compte rendu formalisant les besoins du porteur et la mise en œuvre individuelle et collective des actions afférentes.

Comme l'année précédente, la majeure partie des projets accompagnés en 2022 concernait la filière slow-tourisme (70 %). Les besoins identifiés concernent essentiellement l'appui à la structuration des projets, la facilitation des démarches administratives et la recherche de financements. L'accompagnement des porteurs de projets est un service très apprécié par les acteurs du tourisme.

LIVRAISON ET MISE EN TOURISME DU BATEAU À PASSAGERS

Le 28 mars 2022, une centaine de personnes étaient réunies au Port de Cognac pour accueillir le nouveau bateau à passagers commandé par l'agglomération pour un montant de 771 000 € TTC afin de continuer à révéler le potentiel touristique du fleuve Charente.

Baptisé la Demoiselle en référence à une espèce de libellule aisément observable en saison, il dispose de sa propre identité graphique, déclinée en différents outils de communication. De conception moderne, la Demoiselle est un bateau hybride, accessible aux personnes à mobilité réduite et pouvant accueillir jusqu'à 69 passagers ainsi que quelques vélos.

En 2022, 4 602 passagers ont embarqué de Cognac à Saint-Brice à l'occasion de l'une des 172 croisières proposées de juin à octobre, dont 4 privatisations.

Bilan de saison 2022

En France comme sur la Destination Cognac, la saison touristique 2022 s'inscrit désormais parmi les années de référence, affichant une fréquentation domestique stable et une fréquentation étrangère en forte hausse.

1,2 millions de nuitées touristiques ont été enregistrées sur le territoire de Grand Cognac en 2022, dont 309 084 nuitées touristiques marchandes déclarées, soit 25 % de plus qu'en 2021.

44 720 personnes ont franchi les portes de l'un des 4 bureaux d'information touristique de la destination (+16 %), dont 21 % d'étrangers (+7 points) et 249 927 connexions ont été enregistrées sur le site internet de destination, affichant une hausse de fréquentation spectaculaire de 43 %.

Les équipements touristiques de Grand Cognac présentent également des résultats très satisfaisants :

- 25 076 passages compteurs sur la Flow Vélo (+7 %) qui poursuit sa croissance ininterrompue depuis 2018,
- 131 332 € TTC de chiffre d'affaires sur la Base de Loisirs de Cognac, enregistrant sa meilleure saison depuis 2015,
- 105 346 € TTC de chiffre d'affaires au Moulin de Prézier (+26 %),
- 4 602 passagers embarqués à bord de la Demoiselle en dépit d'un début de saison différé par les autorisations administratives tardives.

De même, les animations proposées affichent de très belles performances, témoignant de la pertinence des actions menées par la collectivité pour répondre aux attentes de ses différents publics. Ainsi, 40 052 Terra Aventuriers se sont prêtés au jeu du géocaching sur l'un de nos 6 parcours et 226 séances ont été programmées dans le cadre de l'Été Actif et Solidaire, pour un total de 1 309 bénéficiaires.





Développement durable, déchets, mobilités

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2022, dans la poursuite de ses travaux répondant aux enjeux de la transition écologique, Grand Cognac a créé un pôle dédié au Développement durable regroupant les services énergie, prévention des déchets, mobilité ainsi que les missions biodiversité et alimentation.

Afin d'accélérer sa transition écologique et de construire un plan d'action ambitieux sur l'ensemble de ses politiques publiques, Grand Cognac a signé un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Ce contrat permet à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement technique et financier dans le cadre du programme « Territoire engagé - transition écologique ».

L'objectif pour la collectivité est de jouer un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, la valorisation des déchets, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité et le développement d'une agriculture locale. Les travaux d'état des lieux et de concertation ont débuté en 2022 sur les volets « Climat-Air-Énergie » et « Économie Circulaire » du référentiel de l'ADEME. Un plan d'action transversal est attendu pour juin 2023.

Face à la crise énergétique, Grand Cognac a mis en place un plan de sobriété énergétique visant à faire baisser les consommations gaz et électrique des

Énergies renouvelables

Mis en service en 2017, le réseau de chaleur des Vauzelles est exploité dans le cadre d'une délégation de service public.

Grâce à une chaudière bois située à proximité du centre aquatique X'EAU, ce réseau fournit actuellement dix abonnés (publics et privés) en énergie de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Cette énergie, renouvelable, a permis à ses bénéficiaires de limiter fortement l'augmentation leurs dépenses d'énergie au plus fort de la crise énergétique de 2022, à l'image du centre aquatique X'EAU (principal abonné) dont l'ouverture au public a pu être maintenue dans ce contexte.

équipements communautaires. Ainsi les mesures suivantes ont été prises :

- Consigne de chauffe à 19°C dans l'ensemble des locaux sauf les crèches à 21°C et les équipements sportifs (16 °C ou 18°C dans les gymnases en fonction des sports pratiqués).
- Optimisation des temps de chauffe au regard de l'utilisation, voire fermeture de certains sites
- Remplacement des équipements les plus énergivores (chaudière, lampe, convecteur...)
- Vérification des sites et sensibilisation des utilisateurs
- Mise en place d'une cellule de suivi renforcé des consommations
- Utilisation de la climatisation à 26°C minimum avec 6°C d'écart avec l'extérieur
- Installation de stores

Ces mesures ont permis de faire baisser les consommations gaz de l'ordre de 20 % pour la saison hivernale et électrique d'environ 15 % depuis la mise en place de ce plan de sobriété.

PARCOURS ÉDUCATIFS NATURELS

Grand Cognac soutient les établissements scolaires et les centres de loisirs dans leurs projets d'éducation à l'environnement et au développement durable en proposant des parcours éducatifs « Naturels ».

En 2022, 1 700 élèves ont bénéficié de ces programmes. Différentes thématiques ont été proposées : le recyclage, le compostage, le réemploi, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'alimentation, le jardinage au naturel, la biodiversité et le cycle de l'eau.

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Calitom, syndicat de gestion des déchets charentais, assure la collecte et le traitement des déchets sur le territoire de Grand Cognac et coordonne le schéma départemental de la prévention et de la réduction des déchets (PLPDMA). Le service prévention des déchets de Grand Cognac assure la mise en œuvre des actions du PLPDMA sur son territoire dans le cadre d'une convention de gestion.

En 2022, le service prévention des déchets a distribué 806 composteurs individuels, installé 13 aires de compostage en établissement et 6 aires de compostage partagées. 18 animations de sensibilisation (halles de Cognac, écoles, réunions publiques, manifestations ...) et 9 formations au compostage auprès des agents des collectivités ont eu lieu.

Depuis juin 2022, il a été mis en place une plateforme virtuelle pour le réemploi et la mutualisation des ressources qui est un espace ouvert aux communes de Grand Cognac afin de recenser les biens ou services et mettre en relation l'offre et la demande. Dans le cadre de l'éco exemplarité, Grand Cognac a accompagné 11 manifestations à la prévention des déchets.



PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

En mai 2022, le Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Grand Cognac a reçu une reconnaissance officielle de niveau 1 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour les actions engagées par Grand Cognac en faveur d'une alimentation saine, locale et de saison.

Le PAT a permis la réalisation d'actions sur 4 grandes thématiques :

- **Promotion des circuits courts :** Le PAT a permis la création et la diffusion d'une plaquette promotionnelle à destination des habitants et des touristes pour le soutien des marchés de plein vent, sous halles et magasins de producteur. Un dispositif d'aide financière aux salons et manifestations de promotion des savoir-faire et produits locaux a également été mis en place en 2022.
- **Sensibilisation aux enjeux de l'alimentation :** Des ateliers ont été organisés auprès de différents publics : 20 ateliers "cuisine" à destination de personnes âgées en milieu rural et des ateliers de découverte sensorielle pour les plus petits en LAEP et en multi-accueil. La crèche de de Jarnac a également participé au programme Nutri'crèche animé par l'IREPS Nouvelle-Aquitaine.
- **Amélioration des pratiques en restauration collective :** Deux forums ont été animés pour sensibiliser les cuisiniers et élus en charge de la restauration collective scolaire aux enjeux d'une alimentation locale, saine, de saison et durable ainsi qu'un cycle de formation pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Un accompagnement des structures a également été proposé pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM.
- **Promotion des installations agricoles :** Grand Cognac a lancé en 2022 une étude foncière pour identifier des terres potentiellement mobilisables pour l'installation de productions agricoles alimentaires et a également créé un dispositif d'aide financière à l'installation (hors viticulture et culture céréalière).





MOBILITE

Renouvellement des marchés de transport scolaire

À la rentrée 2022, grâce à l'exploitation des statistiques collectées tout au long de l'année scolaire précédente, Grand Cognac a modifié les 44 circuits de transport utilisés quotidiennement par 1 600 élèves.

Les itinéraires ont ainsi été adaptés selon la fréquentation réelle des arrêts, permettant un des optimisations. Le service a également été amélioré pour certains élèves, notamment pour les plus éloignés de Cognac (trajets accélérés en empruntant la RN141 sans arrêt entre l'est de Jarnac et Cognac, nouvelles dessertes de certaines communes).

Élaboration du schéma cyclable

Grand Cognac a initié début 2022 l'élaboration de son schéma cyclable intercommunal. Le diagnostic réalisé dans le cadre de cette étude a permis de mettre en évidence les enjeux suivants :

- le besoin de liaisons cyclables sécurisées, notamment dans le cœur d'agglomération et vers les 4 polarités urbaines
- l'adaptation du vélo pour répondre aux besoins de mobilité de différents publics (jeunes, actifs, retraités, etc.)

- la possibilité de valoriser les routes secondaires et les chemins ruraux pour constituer un réseau cyclable
- le rôle du vélo dans la réduction de l'empreinte carbone du territoire et dans la maîtrise énergétique.

Suite au diagnostic, une phase de concertation avec les communes et acteurs du territoire a permis de déterminer les 17 liaisons principales ayant une vocation intercommunale et devant faire l'objet d'un aménagement, au regard de leur importance (population et équipements desservis) et de leur potentiel cyclable.

Ces axes, constituant le réseau structurant, traversent 34 communes et représentent 174 km de linéaire.

Ce réseau structurant sera complété d'un réseau complémentaire, concernant 250 km de voirie sur 49 communes, permettant de relier les différents itinéraires structurants entre eux, et de compléter le maillage vers d'autres communes non desservies par le réseau structurant.

La nature des aménagements, leur financement et les modalités de mise en œuvre feront l'objet de la 3^e et dernière phase d'élaboration du schéma cyclable en 2023.

Biocarburant sur Transcom et le transport scolaire

En 2022, Grand Cognac a expérimenté le biocarburant HVO100 sur la moitié de la flotte Transcom. Il s'agit d'un biogazole paraffinique de synthèse fabriqué à partir de déchets (huiles ou graisses résiduelles), qui permet de réduire jusqu'à 90 % les émissions de CO2 et jusqu'à 65 % les émissions de particules fines et ultra fines.

Cette expérimentation n'a nécessité aucune adaptation des véhicules, en dédiant simplement une des deux cuves présentes au dépôt de bus à ce carburant. De plus, depuis la rentrée de septembre 2022, plus de 90 % de la flotte assurant la desserte des collèges et lycées de l'agglomération circule avec un biocarburant issu du colza.

Trans'porte : élargissement du service

Le transport à la demande Trans'porte vise à favoriser les déplacements des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

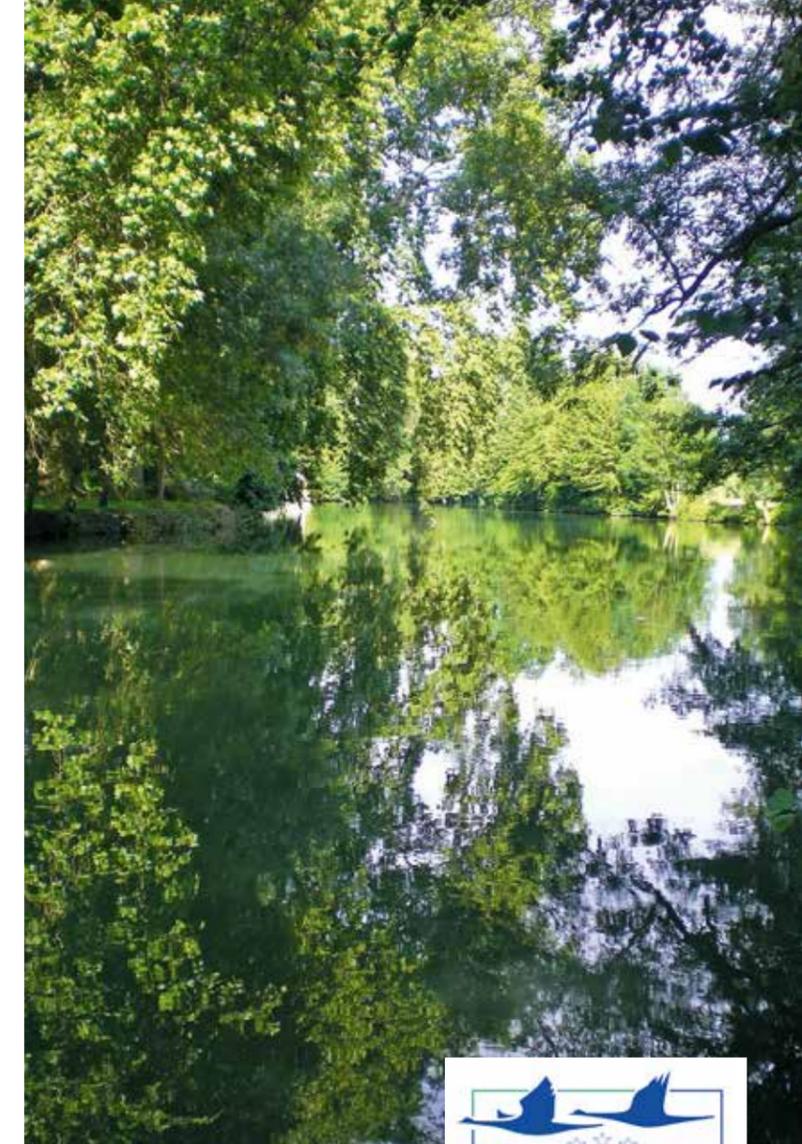
Il est ainsi à la disposition de toutes les personnes âgées de plus de 70 ans, des titulaires d'une carte d'invalidité (supérieure à 80 %) et des personnes en invalidité temporaire.

En 2022, pour répondre aux demandes des usagers, le service Trans'porte a été élargi et permet désormais d'effectuer des trajets sur tout le territoire de Grand Cognac du lundi au samedi, quelles que soient les communes de départ et d'arrivée.



Solidarité Ukraine : gratuité des transports pour les réfugiés

En réaction à la guerre en Ukraine et à l'arrivée de réfugiés sur le territoire, Grand Cognac a souhaité instaurer la gratuité des transports, sur les lignes régulières de Transcom et sur le transport scolaire, pour tous les réfugiés en provenance d'un pays en guerre. 5 enfants et un adulte ont bénéficié de ce dispositif sur le réseau scolaire, ainsi que 17 personnes sur le réseau Transcom.



BIODIVERSITE - NATURA 2000

Au printemps 2022 Grand Cognac a pris la présidence et l'animation de deux sites Natura 2000 : le site des Chaumes Boissières et côteaux de Châteauneuf et le site de la vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents.

Le site de la vallée de la Charente s'étend sur plus de 5 300 hectares, soit 53 communes, réparties sur 5 communautés de communes ou d'agglomération, des sources de l'Echelle à Dignac jusqu'au pont de Crouin à Cognac.

Les enjeux sont principalement autour du fleuve Charente, de ses affluents et de l'ensembles de milieux humides s'y rattachant (tourbières, marais, prairies humides). Ces milieux naturels sont le refuge d'espèces protégées telles que le vison d'Europe et la loutre. Les Chaumes Boissières quant à elles, sont un petit écrien méditerranéen en milieu viticole. Les forêts de chêne vert y côtoient des pelouses rases accueillant une multitude de plantes patrimoniales.





Sport

Une ligne de partage validée par les élus du territoire définit les clubs et équipements d'intérêt communautaire et ceux d'envergure communale.

Grand Cognac prend en charge la gestion des 19 associations et 22 équipements sportifs ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire. La grande majorité des associations, plus de 150, reste donc de compétence communale.

Grand cognac subventionne les associations sportives communautaires mais aussi les manifestations sportives, le soutien aux sportifs de haut niveau et enfin la pratique des jeunes. De manière complémentaire, les communes subventionnent les associations de compétence communale.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

En maintenant son niveau de financement, l'agglomération a pu soutenir la forte progression



Subventions

563 075 €

Fonctionnement

12 000 €

Athlètes de haut niveau

38 000 €

Projet jeunes et USEP (+ 4 000 €)

40 000 €

Manifestations sportives



de licenciés dans l'ensemble des associations et plus particulièrement par le soutien aux jeunes.

En effet, l'année 2022 est celle du retour des licenciés dans les associations, des nageurs dans les équipements aquatiques, des organisations sportives de masses tel que les courses pédestres et de nouvelles manifestations comme le flow des gabarriers (marathon nage aquatique).

Grand Cognac finance l'ensemble des 19 associations communautaires, les manifestations sportives, ainsi que le projet jeunes pour les associations communales.

SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Grand Cognac agit pour le sport à travers plusieurs actions : le soutien aux clubs, la promotion sportive du territoire, de nombreuses manifestations et accompagne les athlètes de haut niveau dans leur progression sportive et projet professionnel.

Ainsi, Grand Cognac continue de soutenir Martin Thomas (5^e en canoë monoplace aux dernières olympiades à Tokyo et champion du monde par équipe) afin qu'il puisse préparer les Jeux de Paris

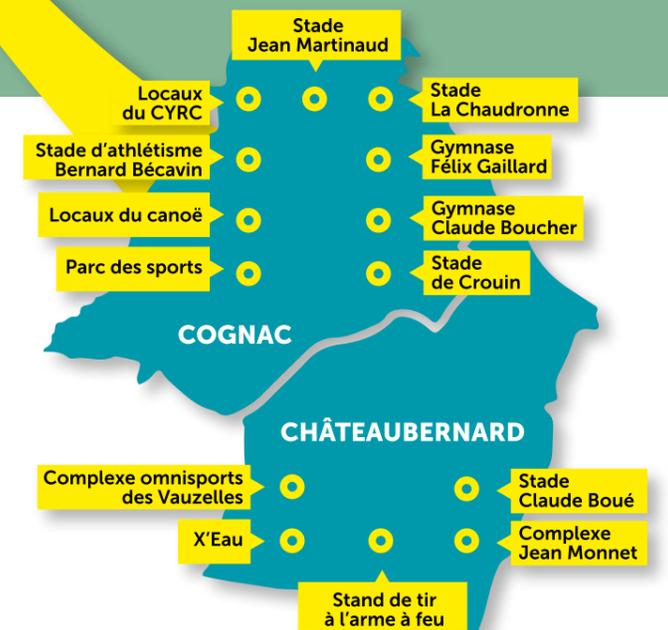
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



2024. Plusieurs jeunes des associations de Judo et de Canoë ont également bénéficié du soutien de l'agglomération pour leurs podiums aux championnats de France, et d'Europe.

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT ET À L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de pratiques sportives, l'agglomération entretient ses terres battues, sa piste d'athlétisme, ses terrains synthétiques pour un montant de 39 000 euros et investit 32 000 euros dans une ciblirie de qualité pour le tir à l'arc, un matelas de saut à la perche, des buts de football et un tableau affichage.





Pôles techniques – Ingénierie

À Grand Cognac, les services techniques, composés d'une trentaine d'agents œuvrent au quotidien pour assurer l'entretien et l'optimisation du patrimoine communautaire comprenant 88 sites bâtis de toutes natures (site administratifs, sportifs, culturels, enfance, tourisme, etc.), 40 km de voiries communautaires et de zone, environ 770 points lumineux d'éclairage public et 40 hectares d'espaces verts aménagés.

PATRIMOINE BÂTI

En 2022, les travaux d'entretien et de grosses réparations sur les bâtiments communautaires réalisés par les équipes du patrimoine bâti – gestion patrimoniale et régie bâtiment – s'élèvent à 1 090 000 € comprenant des rénovations de toitures, d'huissières, d'installations électriques et de remplacement d'éclairages en recherchant des solutions moins énergivores.

Parmi les opérations les plus significatives, citons la fin de la rénovation de la toiture de l'hôtel de communauté, le remplacement des réseaux des installations techniques du Musée des savoir-faire du Cognac (M'CO) ou encore la rénovation des vestiaires du stade de Couuin.

Par ailleurs, de nombreuses actions de réduction des consommations énergétiques ont été mises en œuvre pour l'hiver 2022-2023 telle que l'optimisation des temps et des consignes de chauffe, le remplacement de chaudières et du relamping. Ces mesures ont permis un gain de 15 à 20 % sur les consommations de gaz et d'électricité sur cette période.

Enfin, l'équipe régie bâtiment, composée de 8 agents, œuvre au quotidien à la logistique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine via un logiciel métier dédié pour les services techniques. La réactivité et la proximité de cette équipe permet de remplir un service de qualité auprès des équipements et des structures communautaires.

ESPACE VERTS

Sur la base du plan de gestion différencié des espaces verts réalisé en 2021 sur les aspects sécurité/réglementaire, l'année 2022 a vu le démarrage de son application sur le terrain.

Cette mise en place a conduit à des modalités de gestion des espaces plus respectueuses des enjeux climatiques visant à repenser et à gérer au mieux les

espaces verts du territoire en prenant en compte leur vocation et leur fréquentation tout en favorisant leur biodiversité.

Les équipes affectées à ces activités ont réalisé aussi des aménagements sur les zones d'activité visant à la fois à améliorer la qualité paysagère des espaces, tout en réduisant le niveau d'intervention des équipes et le volume des déchets végétaux produits.

La zone de Merpins a ainsi vu le démarrage de ces travaux d'amélioration.

Une équipe de 9 agents consacrent leur temps et leur énergie pour entretenir les espaces verts communautaires, complétés par le recours à des marchés à bons de commande, pour un montant total de travaux de 400 000 €.

VOIRIE

Concernant les travaux de voirie et réseaux, l'équipe dédiée de 4 agents a réalisé plus de 465 000 € de travaux d'amélioration de voirie communautaire en 2022. Ce service a également suivi près de 1 300 000 € de travaux pour le compte des 25 communes qui ont souhaité faire appel à Grand Cognac pour leurs travaux de voirie en maîtrise d'ouvrage déléguée, réalisant ainsi de substantielles économies.

PÔLE INGÉNIERIE

Au sein du Pôle Ingénierie, 5 agents accompagnés d'une assistante effectuent des missions de conduite d'opération et de pilotage de projets d'aménagement, de construction et de réhabilitation en bâtiment et infrastructures, dans tous les domaines d'intervention de l'agglomération.

L'année 2022 a été marquée par les travaux ci-dessous :

- ➔ Livraison des travaux de rénovation de la piscine de Jarnac,
- ➔ Fin des travaux d'aménagement de la Flow vélo,
- ➔ Démarrage des travaux de requalification de la zone d'activités du Fief du Roy à Châteaubernard,
- ➔ Poursuite des travaux phase 3 du château de Bouteville,
- ➔ Livraison du chantier de création d'une nouvelle voie au sein du quartier des Quillettes à Châteaubernard,
- ➔ Livraison des travaux de la phase 2 de la maison de santé d'Ars,
- ➔ Livraison des travaux de création d'une nouvelle voie au sein de la zone d'activités de Bellevue à Châteaubernard,
- ➔ Fouilles archéologiques préventives dans le quartier du Fief aux Dames à Cognac (arrière de l'ancien hôpital).

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
GBAT	310 623 €	721 220 €	1 031 843 €
BATI	51 271 €	38 693 €	89 964 €
EV	232 122 €	164 544 €	396 666 €
VOIRIE	97 341 €	1 274 935 €	1 372 276 €
MECA	224 305 €	77 192 €	301 497 €
TOTAL	915 662 €	2 276 584 €	3 192 246 €





Aménagement du territoire

INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Le service d'instruction du droit des sols a traité 3 317 dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme en 2022, dont 3107 pour Grand Cognac et 210 pour la Communauté de communes du Rouillacais.

2022 a également été l'année de la mise en service du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) ; ce service permet aux pétitionnaires de déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme via internet, de manière totalement dématérialisée. Sur l'ensemble des dossiers reçus, 333 ont été déposés via le GNAU en 2022.



ÉLABORATION DU PLUI

En cette année 2022, le travail d'élaboration du PLUi s'est poursuivi et accentué, notamment sur le zonage. Pour ce faire, de janvier à mars, chaque commune du territoire a été rencontrée individuellement par la Vice-Présidente et les techniciens de Grand Cognac avec le bureau d'études en charge du PLUi. Puis en juin et juillet, des rencontres sur le terrain ont été organisées avec les communes afin de dessiner et finaliser les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de chaque secteur à urbaniser (zone AU)

Des réunions spécifiques avec les acteurs présents sur le territoire ont été également organisées afin de

prendre en compte leurs projets : le Département (notamment pour les routes départementales), le pôle santé de Grand Cognac (hôpital, clinique et cabinet médical de la Treille), les représentants de la filière du cognac et des spiritueux, ceux de la base aérienne, etc...

Quatre réunions publiques ont été organisées sur les mois de novembre et décembre dans les centralités du territoire afin de présenter le PLUi à la population. Un inventaire des zones humides du territoire a également été lancé en parallèle et confié aux 3 syndicats de rivières présents sur le territoire, le SYMBA, le SBVNé et le SYBRA.

Procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux

En 2022, 4 procédures communales étaient encore en cours sur Grand Cognac.

L'élaboration de la carte communale de Bellevigne, après une enquête publique menée en septembre, a été approuvée par le Conseil communautaire de Grand Cognac en décembre pour être soumise à la co-approbation de la Préfète.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bourg-Charente, mise à enquête publique en juin, a été approuvée par le Conseil communautaire de septembre 2022.

La déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLU de Châteaubernard, permettant la construction de chais par ORECO, a été approuvée par le Conseil communautaire en juin 2022.

La révision de la carte communale de Foussignac a été approuvée par le Conseil communautaire de décembre, après une enquête publique menée en septembre.

Enfin, 2022 a vu également la prescription de la modification simplifiée du PLU de Segonzac en juillet, dernière procédure communale qui sera menée sur le territoire, compte tenu de l'état d'avancement du PLUi.

ÉLABORATION DU RLPi

Le projet de RLPi ayant été arrêté en décembre 2021, la phase de consultation des personnes publiques associées s'est enclenchée début 2022. Le projet de RLPi a été présenté le 14 avril 2022 à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), dans sa formation spécialisée publicité.

L'enquête publique sur le RLPi s'est déroulée du 25 avril au 25 mai, mobilisant peu puisque recensant seulement 3 observations, et générant un avis favorable de la Commission d'enquête.

À la suite, le RLPi a été approuvé lors du Conseil communautaire du 29 juin 2022.





Administration générale, affaires juridiques et ressources humaines

PÔLES RESSOURCES

Les Pôles ressources de Grand Cognac comprennent la Direction des ressources humaines, le Pôle financier, le Pôle systèmes d'information ainsi que le Pôle des affaires juridiques.

Pôle ressources humaines

Il s'occupe de la gestion des agents. Il adapte notamment les services de l'agglomération aux évolutions d'organisation ou aux changements de personnels, en cours ou à venir, avec pour mots d'ordre, anticipation et prospection.

Au 31 décembre 2022, on dénombrait environ 400 agents sur emploi permanent et plusieurs dizaines de contractuels saisonniers ou en remplacement.

Environ 2 500 actes administratifs (arrêtés et contrats) ont été élaborés en 2022, avec en moyenne, indemnités d'élus comprises, 512 bulletins de salaire mensuels.

Des projets déclinant les objectifs retenus dans les lignes directrices de gestion adoptées en 2021, travaillés en concertation avec les représentants du personnel, ont été mis en œuvre en 2022 :

En terme organisationnel :

- télétravail
- règlement d'annualisation
- règlement formation

Dans le cadre de la politique d'hygiène, de sécurité et de qualité de vie au travail :

- élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels incluant un diagnostic des Risques Psycho-Sociaux
- procédure de signalement des situations de mal-être au travail

Dans un objectif d'efficience et de sécurisation des process et des données :

- dématérialisation des bulletins de salaire

En matière d'action sociale :

- convention de participation Prévoyance

Pôle financier

Il accompagne les services durant toute la préparation budgétaire mais également dans leur quotidien pour la gestion des budgets de l'agglomération

Pôle d'information et de télécommunication

Il accompagne au quotidien les agents dans leur usage des outils informatiques, téléphoniques et numériques. Il élabore et met en œuvre la stratégie SIT et la sécurité informatique sur les 58 sites informatisés, comprenant 650 ordinateurs et périphériques. Depuis l'attaque informatique subie en 2019, le Pôle d'information et de télécommunication veille à renforcer les outils pour lutter contre les cyberattaques et en faveur de la protection des données.

Pôle des affaires juridiques

Il conseille les élus et les différents services de l'agglomération à la faveur d'une veille juridique active et d'expertises pour les affaires de la collectivité.

L'agglomération accompagne également ses communes, via le service mutualisé conseil juridique qui apporte son expertise sur toutes les affaires impliquant la commune de l'agglomération qui y a recours.

Grand Cognac peut également accompagner les communes membres dans leurs procédures d'archivage. Pour plus d'efficacité et d'optimisation de temps, il est proposé par l'agglomération de mettre en place des instruments d'archivage et des inventaires, ainsi que de rédiger les bordereaux d'élimination. En 2022, le service est intervenu dans 6 communes du territoire.

Le service assure également le suivi des actes relatifs au patrimoine en lien avec les notaires. En 2022, 30 actes notariés d'acquisition et de cession ont été signés.

Le service commande publique accompagne la réalisation des projets de Grand Cognac en réalisant un volume d'achat d'environ 19 millions d'euros dont 60 % auprès d'entreprises charentaises.

Concernant les assemblées communautaires, en 2022 se sont tenus 6 bureaux communautaires, 6 conseils communautaires pour 403 délibérations adoptées.



Services aux publics

ESPACES FRANCE SERVICES (EFS)

Avec pour ambition de faciliter l'accès aux services publics pour le plus grand nombre, Grand Cognac a souhaité mettre en place un premier Espace France services (EFS) à Châteauneuf en janvier 2020, puis un deuxième à Jarnac en janvier 2021.

À Châteauneuf comme à Jarnac, une conseillère numérique recrutée par Grand Cognac, intervient de manière hebdomadaire à l'EFS. Elle vient en appui des deux agents pour l'accompagnement de certains usagers afin de les rendre plus autonomes dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

Bilan d'activités à Châteauneuf

Le nombre total de personnes accueillies à l'EFS Châteauneuf en 2022 est de 2 967.

Concernant le type de service rendu, nous pouvons relever plusieurs points :

- 65 % des demandes ont nécessité un accompagnement individuel de la part d'un agent (contre 75 % en 2021)
- 233 rendez-vous avec les différents partenaires ont été enregistrés, soit 7,5 % des demandes (chiffre équivalent à 2022).
- Les autres demandes concernaient davantage une demande d'informations générales (25 %) que d'une demande d'accès à un ordinateur en libre-service.

En ce qui concerne les partenaires locaux, la Mission locale arrive largement en tête des sollicitations, suivie par la Conseillère numérique et le conciliateur de justice.

Au niveau de la répartition géographique :

- 92 % des visiteurs proviennent du territoire de Grand Cognac dont environ 74 % de la commune de Châteauneuf.
- Les visiteurs proviennent de 23 communes de Grand Cognac et plus de 30 communes hors Grand Cognac.

Bilan d'activités à Jarnac

Le nombre total de personnes accueillies en 2022 est de 3 921.

Concernant le type de service rendu, nous pouvons relever plusieurs points :

- 83 % des demandes ont nécessité un accompagnement individuel de la part d'un agent (contre 74 % en 2021).
- 265 rendez-vous avec les différents partenaires ont été enregistrés, soit un peu moins de 10% des demandes (268 rendez-vous enregistrés en 2021).
- Les autres demandes concernaient une demande d'accès à un ordinateur en libre-service ou une demande d'informations générales.

En ce qui concerne les partenaires locaux, la Mission locale arrive en tête des sollicitations, suivie par l'APEJ-APP, la MDPH, Agirc-Arrco et la conseillère numérique France services.

Au niveau de la répartition géographique :

- 79 % des visiteurs proviennent du territoire de Grand Cognac dont 67 % des communes du canton de Jarnac.
- Au total, les visiteurs proviennent de 46 communes de Grand Cognac et 40 hors Grand Cognac (contre 26 en 2021). À noter que 753 usagers n'ont pas renseigné leur commune de provenance.

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Deux conseillères numériques ont été recrutées par Grand Cognac dans le cadre d'un partenariat avec l'État, afin d'assurer des missions d'accompagnement numérique pour les habitants du territoire.





Enseignement supérieur

PROJET DE CRÉATION D'UN PÔLE DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA FORMATION

Grand Cognac porte le projet de réunir un ensemble d'acteurs du développement économique, de l'innovation, et de l'enseignement supérieur sur la friche de l'ancien hôpital de Cognac et ce dans l'objectif de renforcer l'offre d'accompagnement et les synergies entre les acteurs.

En 2022 le projet est entré dans une phase d'études opérationnelles avec le lancement de la phase de programmation. Les 8 partenaires mobilisés ont pu exprimer leurs besoins en termes de surfaces et typologie d'espaces auprès du bureau d'étude

missionné pour l'exercice à l'occasion d'une succession d'entretiens.

Un travail affiné de mutualisation des espaces a pu être mené permettant ainsi d'optimiser les surfaces disponibles et de limiter la création de salles sous utilisées.

Cet exercice a permis de mettre en avant la volonté de tous de collaborer autour de ce projet dont l'essence est la notion de collectif. Ces éléments sont encourageants pour le démarrage de l'étape de maîtrise d'œuvre prévue elle en 2023.



Santé

2022, L'ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DES PREMIERS DISPOSITIFS D'AIDE DESTINÉS AUX NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

En 2022 est la première année de mise en œuvre des dispositifs d'aide (entérinés par le conseil communautaire de Grand Cognac le 15 décembre 2021) en faveur de l'accueil et de l'installation des nouveaux professionnels de santé.

Dans le but d'améliorer leur cadre de vie et de travail, l'agglomération leur propose ainsi plusieurs dispositifs d'aide financière, en complément des aides conventionnelles.

Ainsi, en 2022, 3 internes de médecine générale ont bénéficié d'une aide de Grand Cognac pour le paiement de leur loyer d'habitation (l'aide correspond à 50 % du loyer plafonné à 450 €, soit une aide maximale de 225 € par mois pendant 6 mois, renouvelable une fois). Au total, 4 258,50 € ont été versés par Grand Cognac pour le logement de ces trois étudiants et les soutenir durant leur stage.

Par ailleurs, une jeune médecin généraliste a signé une convention d'attribution de subvention avec Grand Cognac, dans le cadre du dispositif d'aide au paiement du loyer médical (pour les nouveaux médecins généralistes, l'aide pouvant être octroyée par Grand Cognac correspond à un montant d'aide plafonné à 400 € par mois pendant les deux premières années et un montant d'aide réduit à 50 % la troisième année, avec l'obligation d'exercer sur le territoire de Grand Cognac pendant 5 années). Cela correspond à un montant d'aide de 3 200 € sur l'année 2022.

Concernant le dispositif Emploi du conjoint, cinq conjoints de professionnels de santé ont sollicité l'agglomération en 2022 pour obtenir des renseignements sur le dispositif proposé et deux d'entre eux ont été accompagnés par les équipes du Mercato de l'emploi dans la recherche d'une

nouvelle opportunité professionnelle. L'un d'entre deux a trouvé un emploi au bout de quelques mois d'accompagnement. En 2022, Grand Cognac a dépensé 3 600 € dans le cadre de ce dispositif.

L'ACCUEIL DES INTERNES

Depuis mai 2022, Grand Cognac propose aux nouveaux internes différentes animations tout au long de leur stage.

Parmi ces actions : des invitations à des concerts (fête du Cognac, Blues Passion) ou encore des visites guidées du vieux Cognac en partenariat avec le service ville d'art et d'histoire de la ville de Cognac.

De plus, à chaque semestre de stage, Grand Cognac organise une conférence sur l'accompagnement à l'installation en présence de plusieurs partenaires (Assurance Maladie, Agence Régionale de Santé, Conseil de l'ordre des médecins) et d'experts juridiques et financiers locaux.

Ainsi, cela permet aux internes d'acquérir des informations précieuses sur des sujets qu'ils n'étudient pas forcément durant leur internat. travaux pour permettre l'installation sur le territoire d'une kinésithérapeute, d'une pédicure-podologue et d'un cabinet d'infirmiers.



AR Prefecture

016-211600903-20240417-2024_039-DE
Reçu le 19/04/2024



HÔTEL DE COMMUNAUTÉ DE GRAND COGNAC

6 rue de Valdepeñas, CS10216
16111 COGNAC Cedex
05 45 36 64 30

Retrouvez les coordonnées
des différents services et équipements
de Grand Cognac sur le site Internet



www.grand-cognac.fr - Rubrique : Comprendre l'agglomération - Les services



Horaires d'ouverture des sites administratifs

Du lundi au jeudi
De 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30

Le vendredi
De 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00

contact@grand-cognac.fr
www.grand-cognac.fr